



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au **01/03/2026**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE
POPULAIRE +X
AUVERGNE RHÔNE ALPES**

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE TE**
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus Initial	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mise en place par Cyberplus) : – notification hors application mobile – e-mail	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	2,60€ par mois Soit pour information 31,20€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte CB-Visa Classic – à débit différé : Carte CB-Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic	50,50€ par an 50,50€ par an 50,50€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,25€ par retrait (à partir du 3 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus⁽²⁾	29,80€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par Internet	5,00€ par virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article I^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances l'ARD, entreprise gérée par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	23
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5	23 Épargne bancaire 23 Placements financiers 26 Autres services 26 Gestion sous mandat 26 Parts sociales	
5 Ouverture, transformation, clôture 5 Relevés de compte 5 Tenue de compte 6 Services en agence 6 Services Bancaires de Base 7 Prestations de Base			
BANQUE À DISTANCE	8	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	27
8 Par Internet 8 Par téléphone		27 Épargne verte 27 Crédits verts	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	28
9 Cartes 11 Virements 12 Prélèvements SEPA/TIPSEPA 12 Chèques 13 Offres retirées de la commercialisation		28 Vous assurer ainsi que vos proches 29 Assurer vos biens 29 Vous protéger au quotidien 30 Assurer vos moyens de paiement 30 Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14	AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	31
14 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) 15 Pack Famille 16 Forfait Cristal 17 Forfait Cristal Duo 17 Offres retirées de la commercialisation		31 Frais de succession	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	18	OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	32
18 Commission d'intervention 18 Opérations particulières 18 Incidents de paiement 19 Plafonnements spécifiques		32 Change manuel 32 Opérations par carte bancaire 32 Virements non SEPA 33 Virements SEPA 33 Commission de change 33 Chèques 33 Relevé de compte 33 Frontaliers	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	20	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	34
20 Découverts et autorisations de découvert 21 Crédits à la consommation 21 Crédits immobiliers 22 Garanties et Prestations diverses 22 Assurance		34 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 34 Nos partenaires / Mentions légales 35 Références européennes	
		RÉSOUDRE UN LITIGE	36
		36 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié 37 Votre recours en médiation	

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



Accéder facilement à la brochure tarifaire de
votre Banque Populaire en téléchargeant
la version à jour en ligne ➔



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois (virements et prélèvements)	Gratuit
• Virement de clôture de compte	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	18,40€	Gratuit
Hebdomadaire	7,90€	Gratuit
Décadaire	3,30€	Gratuit
Quinzaine	2,20€	Gratuit

• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier	1,70€/mois
• Relevé annuel de frais	Gratuit

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors offre groupée de services)	2,60€/mois
---	------------

Gratuit pour les moins de 25 ans, les clients détenteurs d'un Pack Famille, Forfait Cristal ou Forfait Cristal Duo, les clients détenteurs de la convention Droit au Compte et OCF (Offre Clientèle Fragile), les clients contractant un crédit à la consommation ou immobilier à compter du 13 novembre 2017 dont le compte a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de crédit (exonération des frais de tenue de compte pendant toute la durée de vie du prêt).

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30€/an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽¹⁾
---	---

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces en agence	Gratuit
• Retrait avec carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion) - Non facturé aux titulaires de l'OCF ou du Service Bancaire de Base	5,20€
• Retrait au distributeur sans carte bancaire via le service Sm@rt Retrait (sous réserve d'un accès Cyberplus)	Gratuit
• Retrait d'espèces au sein de votre agence de gestion	Gratuit
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	20,60€

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Premier document	19,30€
• Document supplémentaire	8,30€
• Copie de chèque débité en compte, à l'unité	6,30€

AUTRES SERVICES

• Documents conservés à l'agence	Nous consulter
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	 Gratuit
• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence) Garantie unique de 30 000€	
– Petite taille	105,60€/an
– Moyenne taille	184,40€/an
– Grande taille	264,20€/an
– Très grande taille	369,20€/an

SERVICES BANCAIRES DE BASE^(I)

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

(I) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.



DÉFINITION : Droit au compte.

- Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base
- Commission d'intervention⁽¹⁾,
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire

Gratuit

LES PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La tenue du compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

Gratuit
Tarifs standards⁽³⁾
Tarifs standards⁽³⁾

Tarifs standards⁽³⁾
Tarifs standards⁽³⁾
Tarifs standards⁽³⁾

Tarifs standards⁽³⁾

(1) Définition page 18 « Irrégularités et incidents » / « Commission d'intervention »

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone, etc.)	Gratuit
Cyberplus Consultation - Jeune Initial⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet	
• Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone, etc.)	Gratuit⁽³⁾
Cyberplus Optimal Bourse⁽¹⁾⁽²⁾ – Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers	
• Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne	Gratuit puis 10,70€/pass
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mise en place par Cyberplus) : – notification hors application mobile ⁽¹⁾ – par email ⁽¹⁾	Gratuit
• Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)	Gratuit
• Secur'Pass (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit
• e-Documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	Gratuit
• Coffre-fort numérique (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	1,90€/mois

PAR TÉLÉPHONE

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (<u>Internet</u> , <u>téléphone</u> , SMS, etc.)	
Tonalité Plus⁽²⁾ composez le 04 73 73 73 93 Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.	Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Pour les abonnements souscrits à partir du 1er février 2020.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Une réduction de 15 % est accordée dès la 2ème carte sur le même compte. La réduction s'applique si la carte est de même type sur la cotisation la moins élevée. Exclusion de la carte à autorisation systématique et hors offres groupées de services.

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au 5 du mois suivant. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat			137,50€	50,50€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	328,50€	218,50€	137,50€	50,50€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				50,50€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				50,50€

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients âgés de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACELIA	VISA PREMIER FACELIA	CB-VISA CLASSIC FACELIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	218,50€	137,50€	50,50€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	218,50€	137,50€	50,50€

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽²⁾

Gratuit

PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT

Money Walkie⁽³⁾

Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants. Vous accombez progressivement votre enfant dans son éducation budgétaire.

Nous consulter

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Banque Populaire

Gratuit

CARTES	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC, MASTERCARD OU CIRRUS
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	–	–	Gratuit
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	–	–	1,25 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	–

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	9,90€ (ou 13,80€ en urgence)	Non disponible	Non disponible
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) ⁽²⁾	23,10€	3 gratuites/an puis 23,10€ ⁽³⁾	3 gratuites/an puis 23,10€ ⁽³⁾
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	23,10€	Non disponible	Non disponible

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail EEE page 35

(3) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Electronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sisé 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regafi.fr).

Fabrication de la carte

– en mode normal	Gratuit
– en mode urgent	22,10€
• Refabrication de la carte avant échéance	11,10€
• Refabrication de la carte avant échéance en urgence	22,10€
• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
• Consultation du code confidentiel de la carte ⁽¹⁾	Gratuit
• Verrouillage temporaire de la carte ⁽²⁾	Gratuit
• Activation/ Désactivation des paiements à distance ⁽²⁾	Gratuit
• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger ⁽²⁾	Gratuit
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽³⁾)	6,60€/an
• Fourniture d'une carte PassCyberplus	4,40€

VIREMENTS⁽⁴⁾

• Réception d'un virement SEPA ⁽⁵⁾ occasionnel ou permanent	Gratuit
--	----------------

ÉMISSION D'UN VIREMENT⁽⁶⁾ SEPA

• Frais par virement vers un compte du Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	
--	--

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
---	--

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,00€	Gratuit

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

• Frais par virement ⁽⁶⁾ vers un autre établissement bancaire	
--	--

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
---	--

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	5,00€	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,00€	Gratuit

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,40€	Gratuit

(1) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(2) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(3) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécu'Pass.

(4) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 32. (voir détail EEE page 35).

(5) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p 35).

(6) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 35).

• Autres opérations	
– service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR Code Wero).	Gratuit
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
– dans les délais légaux de révocation	
• Révocation définitive d'un virement permanent	Gratuit
• Demande d'annulation d'un virement SEPA	24,10€
• Demande de confirmation de bonne réception d'un virement par le bénéficiaire	24,10€
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel)	Gratuit

PRELEVEMENTS SEPA/ TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– autre	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA - par prélèvement SEPA - (contestation non fondée)	16,30€

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) ⁽¹⁾	Gratuit	Indisponible

• Prélèvement SEPA/TIPSEPA	Gratuit
----------------------------	----------------

CHÈQUES

• Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽²⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque	15 jours ouvrés ⁽²⁾
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit

(1) Les termes ICS / RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

(2) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– Envoi par lettre recommandée	Frais de recommandé
– Envoi par courrier simple	Frais d'affranchissement
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,70€

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition par chèque (à la mise en place)	18,50€
--	--------

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	
– Carte Eurocard Mastercard	50,50€/an
• Fourniture d'une carte de débit (cartes de paiement internationales à débit immédiat)	
– Carte Visa Infinite	328,50€/an
– Carte Visa Platinum	218,50€/an

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

Gratuit

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an,

Pour les détenteurs de la convention OCF

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ^(I)	Gratuit
• Frais spécifiques liés aux commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	Gratuit
• Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision <ul style="list-style-type: none">– Si montant de l'opération inférieur à 20€,– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.	Gratuit
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	Gratuit
• Frais par Saisie-attribution / Frais par Saisie conservatoire	Gratuit
• Intérêts débiteurs (y compris le forfait)	Gratuit

(I) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	Premium
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,60€	16,35€	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,60€	16,35€	
	2 CB-Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.	25,10€	29,85€	
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.		38,35€	
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.		53,45€	



POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou CB-Visa Classic	•	•	
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•



LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES POUR LES PLUS DE 28 ANS

Pour les sociétaires CASDEN, les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium ⁽⁷⁾	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p17)	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du PACK FAMILLE.

(6) Obligatoire pour les mineurs. Carte à autorisation systématique obligatoire pour les mineurs entre 11 et 12 ans.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

RETROUVEZ EN HAUT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE LE DÉTAIL DES SERVICES INCLUS DANS LE FORFAIT, SELON LA FORMULE CRISTAL RETENUE.
POUR CHAQUE CARTE BANCAIRE CORRESPONDANT, ET SELON L'ÂGE DU CLIENT.



POUR LES 11 À 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)⁽¹⁾

Cartes disponibles selon le type de forfait Cristal et en fonction de l'âge

	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation systématique ⁽²⁾ (à débit immédiat)	11 - 17 ans : 1 €		11 - 17 ans : 50% de réduction ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	12 - 24 ans : 1 €	25-28 ans : 3 €	12 - 28 ans : 50% de réduction ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
CB-Visa Classic (à débit immédiat)	18 - 24 ans : 1 €	25-28 ans : 3 €	18 - 28 ans : 50% de réduction ⁽³⁾⁽⁴⁾
Visa Premier			18 - 28 ans : 50% de réduction ⁽³⁾⁽⁴⁾
Visa Platinum			18 - 28 ans : 50% de réduction ⁽³⁾⁽⁴⁾



POUR LES PLUS DE 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte ⁽¹⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	7,35€	10,85€
	CB-Visa Classic	7,35€	10,85€
	Visa Premier		16,35€
	Visa Platinum		27,70€
	Visa Infinite		38,35€



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN, les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁵⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p17)	50% de réduction

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER⁽⁶⁾

De 18 à 25 ans	2€ ⁽⁷⁾
De 26 à 28 ans	4€ ⁽⁷⁾
À 29 ans	50% de réduction sur la tarification de l'offre Cristal Confort ⁽⁴⁾⁽⁷⁾
À partir de 30 ans	16,35€

(1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(2) Obligatoire pour les mineurs de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

(3) Réduction sur le tarif appliquée aux clients de plus de 28 ans pour la souscription du forfait Cristal correspondant.

(4) Arrondi à l'euro inférieur.

(5) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

(6) Souscription réservée aux clients âgés de 18 à 29 ans.

(7) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). A défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du Client.

FORFAIT CRISTAL DUO

**POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT
DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES**

COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,35€	14,15€	
	CB-Visa Classic	9,35€	14,15€	
	Visa Premier		20,70€	26,65€
	Visa Platinum			34,85€
	Visa Infinite			48,10€



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PLUS DE 28 ANS

Pour les sociétaires CASDEN, les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p17)	50% de réduction

CONVENTION DE RELATION BANQUE PRIVÉE

Réservée aux clients de la Banque Privée

Nous consulter

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Affinéa	Nous consulter
• Anciennes conventions ex BP2L, ex BPMC et ex BPA	Nous consulter
• Les Services Plus BPAURA	Nous consulter

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL DUO

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention 8€
par opération, plafonné à 80€ par mois.

DÉFINITION

 Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100€)
- Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire 105,00€

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽¹⁾ 12,00€
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50€ 22,00€/rejet
 - Chèque supérieur à 50€ 42,00€/rejet

DÉFINITION

 **Rejet de chèque :** le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS CHEQUE REJETE

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 25,00€
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 37,85€/chèque
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par mainlevée) 6,25€
- Frais pour chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision Gratuit

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

-  Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Prélèvement inférieur à 20€
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20€⁽²⁾

Montant de l'opération
12,00€/rejet



À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽¹⁾
 - Virement inférieur à 20€
 - Virement supérieur ou égal à 20€⁽²⁾

Montant de l'opération
12,00€/rejet



À SAVOIR

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE ou FRAIS VIREMENT IMPAYE selon la nature de l'incident.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)

Gratuit

47,00€

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier

Plafonnement à
25,00€/mois

Plafonnement à
16,50€/mois

(1) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 18).

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- | | |
|--|-----------------|
| • Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs | 9,00€/trimestre |
|--|-----------------|

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 200€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

- | | |
|---------------------------------------|--|
| • Autorisation de découvert permanent | |
| – Intérêts débiteurs au taux de | 19,90%/an (Taux débiteur annuel révisable TBB + 12 ⁽³⁾) dans la limite du taux d'usure |
| – Frais de gestion | Gratuit |

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,90%, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 22,02%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- | | |
|--|--|
| • Autorisation de découvert ponctuelle | |
| – Intérêts débiteurs au taux de | 19,90%/an (Taux débiteur annuel révisable TBB + 12 ⁽³⁾) dans la limite du taux d'usure |
| – Frais de gestion | Gratuit |

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,90%, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 22,02%.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : AGIOS SUR CPTE X TRIMESTRE 202X AU TAEG X %

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Découvert non autorisé / dépassement du découvert autorisé

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur les dépassements du découvert autorisé ou non autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de 3 points. Taux plafond fixé par la Banque de France⁽⁵⁾ dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.

DÉFINITION : TAEG⁽⁴⁾

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Taux de base Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : 7,90% en vigueur au 01/07/2025. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(5) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique « découverts », toute variation étant immédiatement applicable.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- Crédit renouvelable
 - Facelia⁽²⁾

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- Prêt personnel
 - Taux débiteur
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Minimum
 - Maximum
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour, Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)
 - Frais de dossier
- Caution locative (18-28 ans)
- Caution locative
- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾

Nous consulter
1,00% du montant du prêt

84,00€
500,00€

Nous consulter
Gratuit

1% maximum
du montant annuel garanti
+ frais de dossier de 42,60€

2,6% maximum du montant annuel
garanti + frais de dossier de 42,60€

Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

- Taux des prêts immobiliers
- Prêt immobilier
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Minimum
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier
- Prêt en CHF
- Frais de retard de paiement d'une échéance de prêt

Nous consulter

1,00%
555,00€

Gratuit

Nous consulter

Taux du prêt + 3 points

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

CRÉDIT
IMMOBILIER

Frais de prise de garantie

- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)
- Caution CASDEN⁽¹⁾
- Gage sur véhicule
- Gage sur autre bien ou autre objet
- Nantissemement de compte ou de créance interne
- Nantissemement de compte ou de créance externe

Nous consulter
Gratuit
56,00€
135,00€
114,00€
280,00€

Frais de levée de garantie

- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement)
- Attestation de mainlevée de garantie notariée
- Attestation de mainlevée « autres garanties »

Nous consulter
146,00€
64,00€

AUTRES PRESTATIONS

CRÉDIT
IMMOBILIER

Changement d'assurance emprunteur Loi Lemoine

Gratuit

Demande de décompte de remboursement anticipé

- Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016
- Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016

27,00€
Gratuit

Rédition de tableau d'amortissement

- Via l'agence
- Via l'application mobile ou Internet⁽²⁾

33,20€
Gratuit

Duplicata du contrat de prêt

26,90€

Attestations diverses sur crédit en cours

26,90€

Frais de déblocages de prêt sauf PTZ et ECO PTZ (à compter du 10^{ème})

16,70€

Attestations CAF ou intérêt d'emprunt via l'application mobile ou Internet⁽²⁾

Gratuit

Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur Loi Lemoine uniquement et hors changement de taux)

500€

Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux d'intérêt, de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt)

1,50 % avec un mini de 500,00€/prêt

Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte

- Via l'agence
- Via l'application mobile ou Internet⁽²⁾

48,70€
Gratuit

Frais de modification de la date de prélèvement des échéances

- Via l'agence
- Via l'application mobile ou Internet⁽²⁾

48,70
Gratuit

Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant et hors cas précédemment cités)

48,70€

ASSURANCE

Assurance Emprunteur⁽³⁾

Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit. Voir limites, conditions et exclusions dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

(2) Pour les prêts souscrits en Euros, sous réserve d'un accès Cyberplus et hors coût fournisseur Internet.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte Titres Ordinaire (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
• Ouverture / Clôture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00€/an
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde ⁽²⁾

TRANSFERT

• Transfert CEL, PEL, PEP vers une autre banque	120,00€/compte
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150€
– Titres cotés	15,00€/ligne
– Titres non cotés	15,00€/ligne
• Transfert d'un compte titres ordinaire vers une autre banque (minimum de perception 123,70€)	
– Valeurs françaises	16,60€/ligne
– Valeurs étrangères	59,50€/ligne
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

SELON PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	7,60€	7,60€
Trimestrielle	Gratuit	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique (abonnement annuel - plus commercialisé)	19,80€
---	--------

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.



À SAVOIR

Une Valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

COMPTE TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)⁽¹⁾

Droits de Garde perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre

	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE		COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe			Forfait de 6,50€
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs			
• Autres valeurs			
Tranche de 0 à 50 000€	0,065%		
de 50 001€ à 150 000€	0,055%		
au-delà de 150 000€	0,045%		
Commission fixe par ligne :			
- les 8 premières lignes			2,40€/ligne
- lignes 9 à 25			1,60€/ligne
- au-delà de la 25 ^{ème} ligne			0,80€/ligne
• Valeurs du Groupe	50% de réduction ⁽²⁾		Commission fixe standard ⁽³⁾
Minimum de perception des droits de garde		10,00€	
Maximum de perception des droits de garde		250,00€	
Si détention de titres étrangers dans le portefeuille	Forfait	10,90€ ⁽⁴⁾	
Portefeuille sans valeur inscrite		Forfait de 6,50€	

Minimum de perception des droits de garde

Maximum de perception des droits de garde

Si détention de titres étrangers dans le portefeuille Forfait 10,90€⁽⁴⁾

Portefeuille sans valeur inscrite

Forfait de 6,50€

Frais de transaction⁽⁵⁾

- Frais de courtage ordres de bourse Euronext au comptant (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCIE
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction			
- de 0 à 1500€	0%	0%	0%
- de 1501€ à 10 000€	0,52%	1,18%	1,18%
- au-delà de 10 000€	0,47%	1,13%	1,13%
+ 38€ par ligne de titres nominatifs			
– Minimum de perception	10,00€	18,40€	18,40€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères

Nous consulter

Service de Règlement Différé (SRD)

- Commission de règlement différé (CRD)

Cette commission est calculée compte par compte, prorata temporis, avec compensation des achats et des ventes effectués, valeur par valeur, sur une même liquidation. Elle s'ajoute aux frais de courtage.

0,63%/mois
avec minimum
20,80€+ frais
fixes 5,65€

(1) Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

(2) De la tarification «Autres Valeurs» d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

(3) Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

(4) En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille, le maximum de perception des Droits de Garde pouvant être majoré de ce forfait.

(5) Hors taxe sur les transactions financières concernées par l'article 235 ter ZD du CGI.

• Frais d'intervention pour insuffisance de couverture SRD	18,40€
• Frais de prorogation calculés sur la base du cours de la clôture de la valeur du jour de la prorogation	0,19%

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

• Souscriptions ⁽²⁾		
– Souscription OPC réseau Banque Populaire		Nous consulter
– Souscription OPC autres établissements		Nous consulter
• Cessions ou rachats		
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule		Nous consulter
– Rachat avant échéance de fonds à formule		Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse		Nous consulter



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA/PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)⁽³⁾

Perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base de la dernière valorisation du portefeuille en fin de trimestre.

Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe

Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs

• Autres valeurs

Tranche de 0 à 50 000€

de 50 001€ à 150 000€

au-delà de 150 000€

Commission fixe par ligne :

- les 8 premières lignes

- lignes 9 à 25

- au-delà de la 25^{ème} ligne

• Valeurs du groupe

Maximum de perception des droits de garde

Portefeuille sans valeur inscrite

	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	50% de réduction ⁽⁴⁾			Commission fixe standard ⁽⁵⁾
		Application des Droits de Garde dans la limite de 6,50 €		
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs				
• Autres valeurs				
Tranche de 0 à 50 000€	0,065%			
de 50 001€ à 150 000€	0,055%			
au-delà de 150 000€	0,045%			
Commission fixe par ligne :				
- les 8 premières lignes				1,25€/ligne
- lignes 9 à 25				1,05€/ligne
- au-delà de la 25 ^{ème} ligne				0,80€/ligne
• Valeurs du groupe	50% de réduction ⁽⁴⁾			Commission fixe standard ⁽⁵⁾
Maximum de perception des droits de garde		250,00€		
Portefeuille sans valeur inscrite	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(3) Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

(4) De la tarification « Autres Valeurs » d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

(5) Même tarification que la commission fixe d'un portefeuille mixte.

Frais de transaction (achat ou vente)⁽¹⁾

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCIE
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction			
- de 0 à 10 000€	0,50%	1,15%	1,15%
- au delà de 10 000€	0,46%	1,10%	1,10%
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽²⁾

• Souscriptions ⁽³⁾		
– Souscription OPC réseau Banque Populaire		Nous consulter
– Souscription OPC autres établissements		Nous consulter
• Cessions ou rachats		
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule		Nous consulter
– Rachat OPC hors réseau Banque Populaire		Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

• Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	Gratuit
• Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	Nous consulter
• Titres non cotés	
– Actes de gestion	
- Gestion de titres (frais d'acquisition, frais de cession)	1,20% plafonné à 54€
- Frais de versement sur dividendes	1,20% plafonné à 32,50€

AUTRES SERVICES

• Hisséo	Gratuit
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers	
• Transactions sur l'or	Nous consulter
• Services de Gestion Privée	
– Bilan patrimonial	Nous consulter
– Relevé patrimonial	65,00€
– Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance-vie multi-supports	Nous consulter

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié ou PEA).	Gratuit
--	---------

(1) Hors taxe sur les transactions financières concernées par l'article 235 ter ZD du CGI.

(2) OPC = Organisme de Placement Collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(3) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents précontractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Banque de la Transition Energétique par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans un enjeu fondamental : mobiliser l'épargne au bénéfice du financement de projets identifiables de transition énergétique, au travers d'un circuit traçable incontestable. Votre Banque Populaire vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de votre région.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

EPARGNE VERTE

- Livret Transition Energétique Nous consulter⁽¹⁾
- Livret Transition Energétique sociétaire Nous consulter⁽¹⁾
- Livret de Développement Durable et Solidaire Nous consulter⁽¹⁾

Suivez l'utilisation de votre épargne pour la transition écologique de notre région sur le site dédié : <https://banquetransitionenergetique.fr>

CRÉDITS VERTS⁽²⁾

Bénéficiez de différents prêts pour le financement de vos travaux de rénovation énergétique⁽³⁾ des logements ou pour acquérir votre véhicule⁽⁴⁾ respectueux de l'environnement par exemple.

- Prêt Eco PTZ à taux zéro Nous consulter
– Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt Eco PTZ Prime Rénov à taux zéro Nous consulter
– Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt Rénovation Energétique Nous consulter
- Prêt Véhicule Propre Nous consulter

(1) Les taux de rémunération sont également consultables et mis à jour sur notre site Internet.

(2) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique, l'entreprise Cozynergy, partenaire de BPAURA, vous propose une offre clé en main et subventions déduites.

(4) Par exemple : vélo, vélo à assistance électrique, trottinette électrique, voiture ou deux roues électrique, hybride rechargeable.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé⁽¹⁾ Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé	Nous consulter
• Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾ Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles	Nous consulter
• Assurance obsèques⁽²⁾ Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches	Nous consulter
• Autonomie⁽²⁾ Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches	Nous consulter
• Assurance Famille⁽²⁾ Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches	Nous consulter
• Assurance Précaution⁽³⁾ Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches ⁽⁴⁾	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto ⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule	Nous consulter
• Assurance 2 Roues ⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues	Nous consulter
• Assurance Habitation ⁽¹⁾ Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert	Nous consulter
• VERISURE ⁽²⁾ Contrat de prestation de services de télésurveillance	Nous consulter
• Sécuri High Tech ⁽³⁾ Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger	Nous consulter

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique ⁽⁴⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges	Nous consulter
--	----------------

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) VERISURE est un service réalisé par notre partenaire VERISURE.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Sécuriplus⁽¹⁾	29,80€/an
Sécuriplus co-titulaire⁽¹⁾	14,90€/an
Assurance ⁽²⁾ qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol. Pour en savoir plus (https://www.banquepopulaire.fr/assurer/securiplus/)	

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

• Fructi-Budget 2 ⁽³⁾	Nous consulter
• Fructi-Famille ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Fructi-Facilités ⁽³⁾	Nous consulter
• Tisséa ⁽⁴⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP AUTO ⁽⁵⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Habitat ⁽⁵⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Enfant ⁽⁵⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Horizon ⁽⁵⁾	Nous consulter
• Dédicace ⁽³⁾	Nous consulter
• Tranquil'habitat	Nous consulter
• Contrats de prévoyance ex BPMC, ex BP2L et ex BPA	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION⁽¹⁾

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt majeur au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs est inférieur à 5 965€ **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾ **Gratuit**

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Hors Assurance-vie.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste (définition complexité manifeste : voir renvoi 3 ci-dessous).

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'étranéité.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port, swift et autres frais engagés à votre demande.

CHANGE MANUEL

- Achat et vente de devises⁽¹⁾
 - Commission de change
 - Commission fixe

Cours en vigueur
8,50€



Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽²⁾

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

- Paiement par carte bancaire en devise ou en euros dans un pays hors EEE
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction
 - Commission fixe
- Retrait d'espèces à un distributeur en devise
 - Commission fixe
 - Commission proportionnelle au montant du retrait

2,75%
0,40€/paiement

3,65€/retrait
2,75%

VIREMENTS NON SEPA

Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA⁽³⁾

- Frais sur virement émis (hors commission de change)
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction et/ou commission fixe
 - mini 23,50€ maxi 175,00€
- Frais sur virement reçu (hors commission de change)
 - Inférieur ou égal à 500€
 - Supérieur à 500€
- Virement occasionnel vers un client Banque Populaire du Maroc (maxi 150 000€)
- Commission additionnelle swift urgent
- Acquit swift (transmission sur demande)
- Frais d'intervention et de recherche
- Virements émis en mode «OUR» (ensemble des frais à la charge de l'émetteur)

0,10% du montant

9,50€
19,50€

Nous consulter
18,00€
12,00€
30,00€/acte
Tarif selon pays destinataire

(1) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

(3) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 35).

VIREMENTS SEPA

Virement en euros, au sein de l'EEE⁽¹⁾⁽²⁾ ainsi qu'en Suisse, à Saint Marin et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire.

• Frais par virement émis en agence	5,00€
• Frais par virement émis via Cyberplus	Gratuit
• Frais par virement reçu	Gratuit

COMMISSION DE CHANGE

- Les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de 0,05% du montant
 - Mini 16,50€ maxi 110,00€



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

CHÈQUES

• Chèque émis à destination d'une banque étrangère (mini 34,00€; maxi 175,00€)	0,15% du montant
--	------------------

RELEVÉ DE COMPTE

• Duplicata d'extrait de compte en devise	10,00€/extrait
---	----------------

FRONTALIERS

• Fronta Compte - Compte en CHF	Gratuit
• Fronta Service - Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV)	Gratuit
• Fronta Change - Garantie de change <ul style="list-style-type: none">– Contrat annuel à la souscription<ul style="list-style-type: none">- avec prélèvement automatique sur Suisse- sans prélèvement automatique sur Suisse– Contrat 9 mois à la souscription<ul style="list-style-type: none">- avec prélèvement automatique sur Suisse- sans prélèvement automatique sur Suisse– Contrat 6 mois à la souscription<ul style="list-style-type: none">- avec prélèvement automatique sur Suisse- sans prélèvement automatique sur Suisse– Contrat 3 mois à la souscription<ul style="list-style-type: none">- avec prélèvement automatique sur Suisse- sans prélèvement automatique sur Suisse– Sortie anticipée– Retard de livraison, modification n° de compte ou jour d'échéance, traitement d'un refus de recouvrement LSV	41,50€ 50,90€ 35,40€ 46,40€ 32,10€ 43,10€ 25,50€ 39,80€ 62,90€ 22,20€
• Convention de compte Cristal ou Pack Famille avec formule Essentiel ou Confort	10% de réduction
• Convention de compte Cristal ou Pack Famille avec formule Premium	40% de réduction
• Paiement par carte bancaire en devises	Gratuit si convention ⁽³⁾
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	Gratuit si convention ⁽³⁾

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 35).

(2) L'option de frais «SHARE» (frais partagés) est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE.

(3) Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo ou Pack Famille - Hors frais de change

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de l'application mobile ou de votre espace connecté sur internet : Depuis la rubrique « Contact », accès au n°de téléphone de votre conseiller ou à la prise de rendez-vous en ligne

À partir du Centre de Relation Clients :

- Depuis la France, au : 04 73 73 73 93⁽¹⁾
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par Internet, avec Cyberplus (www.banquepopulaire.fr/bpaura) ainsi que via l'application mobile Banque Populaire (gratuit)
- Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal) :
 - Depuis la France, au : 04 73 73 73 93⁽¹⁾
 - Depuis l'étranger, au : +(33) 4 73 73 73 93⁽¹⁾

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement – SA au capital de 73 801 950€

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE LEASE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros – Etablissement de Crédit Spécialisé – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris – RCS Paris 379 155 369 – N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Oris n° 07 029 339.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776€

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477€ entièrement libéré,

Siège social : 4, Promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

(1)Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000€ entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09
Entreprise régie par le Code des Assurances.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 euros, dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Economique Européen)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUTRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service réclamations clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR MAIL
Service Réclamations Clients 2 av du Grésivaudan 38700 Corenc	www.banquepopulaire.fr/ bpaura/ Rubrique « Besoin d'aide ? » / Réclamations	reclamations.bpaura@ bpaura.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « *réclamation-et-mediation* ».

VOTRE RE COURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Réclamations Clients, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation⁽¹⁾ pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75013 PARIS

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02



Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire.



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DEVOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ ou du visage ⁽²⁾
Gestion des comptes	<u>Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes</u> <u>Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes</u>
Pilotage de votre carte	<u>Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel</u> <u>Consultation du code secret de votre carte bancaire</u> <u>Consultation et modification temporaire si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte⁽¹⁾</u>
Virements	<u>Gestion et suivi de vos virements</u> <u>Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone⁽²⁾</u> <u>Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile ou avec une adresse email ou un QR Code Wero (via Wero)</u>
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DEVOTRE ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	<u>Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises</u> <u>Visualisation de votre échéancier</u>
Gestion du contrat	<u>Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)</u> <u>Modification de la date et de la fréquence de prélèvement</u> <u>Modification du compte Banque Populaire de prélèvement</u> <u>Déclaration et suivi d'un sinistre</u> <u>Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement</u>
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaura/

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes exploitant la marque Banque de la Transition Energétique - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNO délivré par l'ADEME - Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.banquepopulaire.fr/bpaura/ - Crédit photo : Shutterstock. Impression : SudOffset - Ref : 12/2025 - POINT 11

SUDOFFSET Imprimé sur papier certifié PEFC

